



MINISTÈRE DES OUTRE-MER

*La Ministre*

Paris, le 15 SEP 2014

Monsieur le Président,

Plusieurs grands élus de Saint-Pierre-et-Miquelon ont appelé mon attention sur les difficultés pratiques que posent, d'une part, l'incertitude quant au périmètre des compétences dévolues aux différentes collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, et, d'autre part, les modalités d'application des textes législatifs et réglementaires dans les domaines de compétence de la collectivité territoriale.

Je crois utile de voir clarifiés ces différents sujets, afin de permettre un meilleur développement de l'activité économique de l'archipel, grâce notamment à des leviers économiques et une fiscalité adaptée.

Il importe en effet de donner à Saint-Pierre-et-Miquelon les moyens de dynamiser l'activité des entreprises locales, mais aussi de renforcer l'attractivité du territoire.

A ce titre, l'idée d'un diagnostic des dispositions statutaires en vigueur me semble particulièrement opportune, tant pour les aspects économiques que pour tout autre domaine de compétence des différentes collectivités. En effet, un bilan du statut actuel de Saint-Pierre-et-Miquelon me semble devoir englober l'ensemble des domaines de compétences, afin de faire de cet exercice un exercice pleinement utile.

Je note aussi les interrogations que vous exprimez sur cette démarche.

Aussi me semble-t-il particulièrement opportun que cette mission de diagnostic et, si nécessaire, de proposition, soit menée par une personnalité issue d'une institution dont l'expérience et la compétence en la matière sont unanimement reconnues.

C'est pourquoi je tiens à vous informer que j'ai sollicité le vice-président du Conseil d'Etat afin qu'il mette à disposition de Saint-Pierre-et-Miquelon un membre de cette institution, selon des modalités que règlera avec lui le ministère des outre-mer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

  
George PAU-LANGEVIN

**Monsieur Stéphane ARTANO**  
**Président de la Collectivité Territoriale**  
**de Saint-Pierre et Miquelon**  
**Hôtel du Territoire – BP 42008**  
**97500 – Saint-Pierre et Miquelon**

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00  
Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)